



« Vous avez massacré des enfants ! » (Page 474.)

— Vous me l'avez déjà dit si souvent ! Mais je ne crains pas la mort !

— Mais, malgré tout, vos juges vous sauveront la vie si vous leur donnez quelques indications sur votre organisation.

— Non !...

— Dans ce cas, je pourrais plaider des circonstances atténuantes. Je vous le répète encore une fois, voulez-vous parler ?

— Non, non, non, trois fois non, répondit Gabrielle d'une voix énergique.

C'en était trop pour l'auditeur. D'une voix tonnante, il lança à sa victime ces mots, qui étaient plus qu'une menace :

— Soit, cueillez alors les fruits de votre trahison infâme !

— Trahison infâme?... Nos soldats sont-ils des traîtres quand ils vous empêchent de passer l'Yser ?

— Silence !

— J'ai servi mon Roi et ma Patrie en vous combattant.... La trahison est synonyme de votre cause !

— Vous devez vous taire. Nous entendrons les témoins.

Le premier d'entre eux, appelé à la barre, était l'officier de police Goldsmith. Il résuma son enquête et chargea l'inculpée à souhait.

Stœber était content.

Petermann jubilait, mais il ressentit du dépit de voir son collègue de la rue Berlaimont tirer tout le profit possible de la capture de ce « gibier rare et précieux ».

A côté de son chef, Herder tremblait comme une paille. Il sentit la sueur perler sur son front et ses mains devenir moites à l'idée qu'il pourrait être appelé à venir témoigner à son tour....

Déjà il se voyait devant les officiers, les membres roidis par la peur et déposant contre celle dont il admirait l'attitude vaillante et l'intrépidité, car il sentait aussi qu'il ferait comme les autres, qu'il n'aurait pas le courage de suivre l'impulsion de son cœur et d'écouter la voix de sa conscience. Sa déposition serait une pierre de plus jetée à la tête de cette héroïne.

L'audition des témoins se déroula rapidement, Gabrielle Petit reconnaissant tous les faits.

Elle seule aurait pu fournir aux Allemands des renseignements précieux, mais il était superflu de le lui demander encore.

L'audition se termina sans que Herder fut inquiété.

Stœber se leva et, dans le silence général, il commença son réquisitoire, écouté religieusement par toute la valetaille allemande. Solennel, affichant plus que jamais son air de vedette en scène, cet homme, en grande tenue, plein de vie et de santé, fit l'étalage de son talent d'orateur, abusant de sa facilité d'élocution pour charger une femme, brave par excellence, honnête et vertueuse, se refusant à composer avec l'ennemi, malgré le sort terrible qui l'attendait, de toutes les bassesses, la traîtant d'espionne infâme.

A l'entendre, la sécurité de l'armée allemande n'avait jamais été compromise davantage, la vie sacrée des soldats teutons jamais tant

menacée que depuis le jour où une femme s'était levée pour attaquer sournoisement l'une et l'autre. Le soldat allemand, attaqué dans le dos par cette espionne, avait droit à la protection, protection qui dictait des mesures d'une sévérité exemplaire contre tous ceux qui avaient l'impudeur outrageuse de se livrer à des actes d'espionnage, violant et transgressant les lois de l'occupant, contre cette plèbe, contre cette lie du peuple, qui ne se croyait pas obligée de respecter la volonté et les ordonnances allemandes et de s'abstenir d'immixtion dans des affaires de guerre.

Cette plèbe, cette lie, monsieur l'auditeur, est l'élite du peuple, l'essence de l'âme belge, que votre esprit trop cultivé n'a pas su reconnaître.

Mais Stœber s'écoutait parler. Il continua à représenter Gabrielle Petit comme étant la pire des criminelles, consciente du mal qu'elle faisait, de la destruction qu'elle semait dans le camp allemand par ses rapports détaillés sur les mouvements de troupe, malgré les nombreux avertissements et les peines sévères qui auraient dû lui servir d'exemple.

Mais elle, loin de cesser ces agissements coupables, continua sans relâche à se livrer à l'espionnage militaire.

— Et quelle est son attitude ? demanda Stœber, en se tournant successivement vers chacun des juges.

Devant vous, messieurs, qui êtes appelés à juger cette femme, devant la magistrature allemande, elle continue à nous braver, à insulter l'armée allemande, sa police, son empereur et l'Allemagne elle-même !

Elle se vante de ses forfaits. Dans son cœur endurci il n'y a pas de place pour la contrition ; pas une ombre de regret, pas de pitié pour les pauvres soldats qu'elle fit tuer. Son attitude est celle du criminel endurci dans le crime, du récidiviste. Elle l'a déclaré, messieurs, elle s'en vante : si vous lui rendez la liberté, demain ou dans cinq ans ou n'importe quel jour, elle recommencera !

Prenez garde, messieurs, je vous le dis, en mon âme et conscience, j'estime que ce serait une trahison infâme vis-à-vis de ceux qui sont ses victimes que de ne prendre des mesures sévères quand il s'agit de les protéger. Nous ne pouvons rien négliger qui puisse les défendre contre les attaques sournoises provenant de ces francs-tireurs, de ces espions et espionnes, qui affichent hypocritement des sentiments patriotiques, alors que leurs gestes ne sont inspirés que par un sentiment de basse vengeance, que par le dépit, parce que nos

armées triomphantes marchent de victoire en victoire. Pas de pitié, pas de clémence; elle serait une faiblesse dont on pourrait nous demander de rendre compte. Le commandement suprême deviendrait inquiet. Il faut exterminer les nids d'espionnage. Nos soldats doivent sentir que l'on assure leur sécurité. Où irons-nous si l'on tolérât la trahison ?

Les juges paraissaient vivement impressionnés par le réquisitoire de Stœber et celui-ci se rendit compte qu'il obtenait gain de cause. Aussi reprit-il avec plus de véhémence encore :

— Ce procès, messieurs, est le procès de tous les espions. Il montre, une fois de plus, ce dont ces traîtres sont capables. L'accusée ici se vante devant vous que, quoi qu'il lui arrive, le service de renseignement, organisé par elle, continuera de fonctionner normalement ! Elle se vante d'avoir pris ses précautions; elle refuse de faire cesser la trahison. Soit, mais alors elle doit subir la conséquence, non seulement de sa trahison, mais encore de celle des autres. Son sort doit effrayer les autres, qui se cachent, croyant que nous n'oserons pas sévir contre une femme. C'est une grave erreur; nous sommes obligés de le leur apprendre, car sinon ils nous enverraient tous les jupons du pays, forts de rester impunis eux-mêmes et les femmes au-dessus du marché.

Oui, nous pouvons être cléments pour des femmes qui restent femmes. Mais ici vous avez devant vous une femme qui est plus brutale, plus adroite, plus malicieuse qu'aucun homme. Le sort de Miss Cavell eut dû lui servir de leçon. Or, celle-ci est plus coupable encore que ne le fut Miss Cavell. Gabrielle Petit s'est rendue coupable, de son propre aveu, d'espionnage sur grande échelle. Ses rapports en font foi.

De plus en plus excité, Stœber parlait toujours, faisant de grands gestes, évoquant la fidélité allemande, l'héroïsme des soldats, du peuple allemand, confiant en la protection dont ses fils étaient entourés contre le poignard qui tue sournoisement, qui s'abat dans l'ombre, contre les agressions dans le dos.

Le soldat allemand devait être certain qu'il n'avait qu'à combattre l'ennemi qui se trouvait devant lui et que le glaive de la Justice le protégeait contre toutes les surprises possibles.

— Je ne connais qu'une peine, dit Stœber, qui puisse être appliquée ici, une seule. Toutes les autres seraient une faiblesse inexcusable. Au nom de la justice que vous êtes appelés à faire, au nom de la

protection de vos frères d'armes, de vos femmes et filles, je demande contre l'accusée la PEINE DE MORT !

« Todestrafe. » Le mot sonnait comme un glas dans le silence recueilli qui régnait sur l'auditoire.

Tous les yeux étaient fixés à présent sur Gabrielle Petit. Mais elle n'avait même pas écouté le réquisitoire terrible prononcé contre elle par Stœber, qui avait parlé en allemand.

Diedrich Herder tressaillit. Le mot tant redouté, Stœber venait de le prononcer.... La puissante Allemagne exigeait le sang de cette jeune fille, de cette enfant, qui, n'écoulant que son courage et la voix de sa conscience, s'était engagée vaillamment pour la défense de sa patrie menacée.

Un interprète s'approcha de Gabrielle et lui communiqua la peine requise contre elle.

L'avocat allemand prononça quelques phrases à peine écoutées. Puis l'auditeur demanda à l'inculpée si elle avait quelque chose à ajouter.

Pour toute réponse, Gabrielle se redressa fièrement et s'écria d'une voix calme et ferme :

— Vive le Roi ! Vive l'Armée ! Vive la Belgique !

On l'emmena. Le verdict ne serait prononcé que le lendemain, 3 mars.

Elle fut donc reconduite à la prison et dut attendre, impuissante....

Gabrielle, nous l'avons dit, était calme. A la voir, on n'eut pas pensé un seul instant que cette jeune fille était à deux doigts de la mort. Oh, si la vision qu'elle eut si souvent devrait se réaliser, elle était prête, prête à mourir.... Elle considérerait la mort comme un sacrifice exigé par Dieu, dans Sa profonde sagesse, car Ses voies sont impénétrables....

Déjà l'héroïque femme se sentait détachée des choses de ce monde.

— Qu'est-ce que mourir, se dit-elle, sinon passer de ce monde à une vie meilleure ?

La conscience d'avoir fait son devoir jusqu'au bout et sa foi ardente et inébranlable la soutinrent et expliquent seuls le miracle de son prodigieux courage.

\* \* \*

Diedrich, sorti de la salle, respira plus librement.

A peine avait-il fait quelques pas dans la rue qu'il sentit quelqu'un lui frapper sur l'épaule.

— La peine de mort, hein ? lui dit Petermann, car c'était bien lui. Ah, l'auditeur s'est révélé, une fois de plus, homme de combat, ajouta-t-il. C'est ainsi que je l'aime. Mais, qu'y a-t-il ? Vous êtes blême, mon cher ! Quel dommage que vous n'avez été cité à la barre ; on vous aurait félicité....

Diedrich ne répondit pas.

Petermann le regarda d'un œil mauvais, furieux de ce silence.

— A propos, reprit-il, tant que j'y songe, j'ai deux mots à vous dire. Vous ne me paraissez pas convenir pour notre métier.

— Certes, vous avez raison ; ce métier ne me convient absolument pas !

— Que dites-vous ?

— Vous l'entendez. Je ne veux plus faire partie de votre police. Je demande d'être renvoyé immédiatement au front. Je veux être soldat et non plus un embusqué.

— Vous croyez m'en imposer par ces paroles ?

— Non, je suis sérieux.

— Allons donc !...

— Vous allez le voir, foi de chrétien !

— Herder, vous perdez la tête. Voyons, ne jetez pas ainsi au diable tous les avantages que vous avez.

— Avantages ! Ma place est au front.

— Vous êtes encore sous l'impression de cette affaire. Je dois le comprendre. Vous n'étiez pas de la police....

— N'insistez plus, c'est inutile.... Je vais rejoindre le front.

Et Diedrich partit, plantant là Petermann, ne revenant pas de sa stupeur.

Oh, comme Herder se sentit misérable !

— Tu es coupable de ce crime, lui disait sans cesse la voix de sa conscience. Tu es coupable, ... tu es coupable....

Sans cesse, ces mots lui résonnaient à l'oreille et lui tenaillaient les entrailles.

Quelle pitié, ce tribunal, et Stœber, et toute cette pompeuse assemblée !

Combien grande et sublime, par contre, cette jeune fille, cette héroïne !

Quelle différence entre elle et tous les individus qu'il côtoyait dans ces milieux de mouchards, qui n'avaient en bouche qu'un seul

mot : « patriotisme », mais qui tentaient l'impossible pour rester loin, bien loin du front, afin d'échapper à la mort pour cette patrie tant aimée !

Et elle, cette toute jeune Belge, qui, seule et sans appui, affrontait l'horreur d'un conseil de guerre ennemi, cette femme, sans protecteur, sans défense, — car son avocat n'avait osé combattre aucun argument de l'auditeur, — accueillait la demande de la peine de mort, formulée contre elle, au cri de : « Vive le Roi ! Vive l'Armée ! Vive la Belgique ! ».

Et l'on lui prendrait sa vie, l'on verserait son sang, ce sang d'héroïne !

Herder, aussitôt rentré chez lui, écrivit sa demande de renvoi au front et expédia sa lettre. Il n'eut plus d'hésitation ; il était écœuré, écœuré d'être lui-même de ces mouchards, de cette police secrète, qui infectait toutes les villes du territoire occupé, tant en Belgique qu'en France.

A connaître les individus qui tenaient entre leurs mains le sort des civils, qui exigeaient leur mort ou exécutaient la sentence, on ressent un profond dégoût pour ces lâches assassins.

On frémit d'horreur à la lecture du sort des malheureux, emprisonnés à Gand, pour ne citer qu'une ville entre cent.

Heinrich Wandt écrit à ce propos des choses vraiment révélatrices, dans son ouvrage intitulé : « Vie d'Étapes à Gand », où il fait le portrait de plusieurs de ces bourreaux embusqués.

Il cite entre d'autres le cas d'un certain Wilhelm Wendling, officier allemand, « qui, — dit l'auteur du livre en question, — obtint de son commandant que les sous-officiers et soldats détachés à la Kommandantur seraient obligés d'être conduits à l'église, tous les dimanches et jours fériés, sous l'escorte d'un officier casqué. Les services religieux pour les militaires se célébraient dans le hall du Palais des fêtes pour les protestants, et pour les catholiques dans l'église Saint-Pierre ».

Wendling assistait lui-même à ces services avec le plus grand zèle. Fier comme un paon, il marchait à la tête des fidèles, comme si, tambours battant et drapeaux déployés, il se rendait à la plus grande bataille de la guerre mondiale. Jamais il n'oublia de se mettre à l'avant-plan à l'église, afin de permettre aux puissantes idoles du service d'étapes de la Kommandantur de Gand d'admirer sa piété. Il se faisait si humble, ferma les yeux comme par ordre et pria d'une voix si haute qu'on eut bien de la peine à reconnaître en lui le cagnot.

De temps à autre, l'hypocrite soupira d'une manière très intelligente :  
« Dieu soit avec nous ».



Comme sa bravoure, tout comme celle des autres officiers du même service, ne fut jamais mise à l'épreuve sur le front, il se dépensa de son mieux pour mériter la Croix de fer d'une autre manière. Il veillait au bon ordre des parades, qui avaient lieu sur la place Saint-Pierre, à l'occasion du jour anniversaire de l'empereur.

C'était encore lui, l'héros, qui s'offrait, toujours obligeant, avec le major Hain, pour se charger des exécutions des condamnés à mort, qui inspiraient une crainte bien compréhensible à tous les officiers qui avaient encore un restant de caractère et de sentiment. Wendling commandait lui-même l'exercice du peloton qui devait exécuter la sentence de mort, au Tir communal de l'avenue des Hospices.

La veille de l'exécution, il se rendait très important. Il dictait au dactylographe les ordres pour la ville, la section sanitaire et le commando chargé des funérailles. Il leur donna l'ordre de creuser



« J'ai vu comment vos soldats faisaient la chasse à l'homme. »  
(Page 475.)

une tombe au cimetière de l'Ouest et de préparer un cercueil, ainsi qu'un corbillard. Quand plusieurs personnes devaient être fusillées, il augmentait en conséquence le nombre de cercueils et de voitures mortuaires. Après ce lourd labeur, le lieutenant Wendling se rendait au « Casino », pour y boire du vin et déguster des liqueurs jusqu'à minuit. Le lendemain matin, autant de Belges, hommes ou femmes, virent pour la dernière fois se lever le soleil et le lieutenant Wendling de montrer, une fois de plus, son courage et son héroïsme.

Le lieutenant Wendling était un spéculateur. Ses services, et sa bravoure reçurent leur juste récompense. L'une après l'autre, les distinctions lui furent décernées et après quelque temps sa poitrine s'ornait de toute une collection de rubans multicolores. »

Un autre héros, raconte Heinrich Wandt, était le lieutenant Prosch, inspecteur des prisons gantoises et responsable de ce chef des situations épouvantables qui régnaient dans ces prisons durant la guerre. Les Belges qui y furent incarcérés en détention préventive y

vécurent des heures terribles. On lâcha contre eux des chiens policiers, on battait les malheureux prisonniers à coups de matraques, pour leur soutirer des aveux.

Les cellules étaient surpeuplées au point que parfois 15 à 20 personnes étaient entassées dans la même geôle. Cela durait jusqu'au jour où une odeur pestilentielle effraya le lieutenant Prosch lui-même. On ne fit aucune distinction; des filles de rue des plus dévergondées étaient enfermées dans la même cellule avec des femmes bourgeoises, honnêtes, qui avaient transgressé la zone de la Kommandantur ou fraudé des vivres, beurre, œufs ou lait, pour un parent malade; souvent elles durent partager la même couchette. D'autres fois, on mettait près de ces femmes perdues des jeunes filles de 13 ou 14 ans ayant chanté la « Brabançonne » ou tendu un morceau de pain à quelque prisonnier russe, français ou italien. Le lieutenant Prosch ne connaissait pas la pitié; il restait même sourd aux supplications des parents éplorés, venant demander grâce pour leur enfant.

Nous pourrions encore citer de multiples exemples de ce genre, les uns encore plus scandaleux que les autres, mais ceci ne cadre pas avec notre récit.

La même chose se déroulait dans toutes nos villes....

Il suffit d'avoir signalé ces deux types de Boches pour mieux faire ressortir la mentalité exécrationnelle des juges auxquels le sort de Gabrielle Petit était confié.

Cela établi, personne ne s'étonnera plus qu'il se trouva un auditeur allemand pour requérir contre elle la peine de mort....

\* \* \*

Un jour s'était passé.

Gabrielle, ignorante du verdict prononcé, conservait son calme et son sangfroid.

Elle ne savait pas si les juges s'étaient rangés à l'avis de Stœber et si celui-ci avait obtenu gain de cause. Elle ne savait même pas si le soi-disant tribunal s'était réuni depuis la veille, jour où elle avait comparu devant eux.

Peut-on s'imaginer un plus cruel supplice? Ces heures d'attente, cette cuisante incertitude est pour bien de criminels le moment le plus terrible de leur expiation.

N'a-t-on pas vu des meurtriers, des assassins de grandes routes qui, une fois mis à l'ombre, dès qu'ils eurent franchi le seuil de la

prison, entendu derrière eux le bruit des ferrailles et des clés grinçant dans de grosses serrures et la porte se refermer sur eux, perdre toute contenance et se conduire comme des enfants intimidés par des croquemitaines ?

La plupart d'entre eux ne reprenaient courage que le jour où tout était fini, où le sort était jeté définitivement et au moment où l'échafaud se dressait déjà dans la cour de la prison.

Alors seulement leur revenait ce calme que donne l'inéluctable, auquel l'esprit a pu s'habituer. Tout leur est préférable à l'anxiété. C'est si fort que, même quand tout est fini, que l'on n'a plus que quelques heures à vivre, on est content, on est soulagé, on respire et l'on se dit : « Ah, c'est donc fini ! ». On est ruiné, nettoyé, fauché, mais c'est fini ; les nerfs peuvent se reposer. Après le coup, et tant qu'il n'est pas pris, le meurtrier, le criminel, qui se sent ou croit être tracassé à chaque coin de rue, n'a plus de repos ; il ne vit plus, il a le feu dans le ventre. Mais quand il est pris et jugé, il respire enfin, il est tranquille. Il sait qu'il a ou qu'il va payer sa dette à la société. Moralement et même en fait il l'a payée, car dès qu'il est condamné à mort, le coupable n'existe plus. Il n'existe que pour être exécuté d'autant plus sûrement, mais il ne vit plus.

Peut-on dire d'un homme ayant à parcourir un espace de trois pas de long sur quatre de large et sortir de là pour aller mettre sa tête sous le couperet, à une heure déterminée, qu'il vit ?

Pour moi, je ne le pense pas. Cet homme se meurt, il respire, son cœur bat, certes, mais pourquoi ? Il n'a plus ni espoir, ni craintes ; il est comme un animal que l'on engraisse pour le tuer, il n'a plus son libre arbitre, il n'a plus sa liberté. Ne plus avoir sa liberté : tout est là. Et encore, il faut y ajouter la science ou la connaissance de l'heure de sa mort. Ces deux choses font que l'homme qui sait qu'il va être tué ne vit plus. Il est tout à sa mort.

Qu'importe ceci, qu'importe cela, si on va mourir demain ? Pourquoi boire, pourquoi manger quand, demain, on ne sera plus ? Y songerait-on seulement si l'organisme, qui fonctionne indépendamment de l'esprit, ne ferait pas ressentir ce besoin ? Mourir, c'est ne plus être et aussi paradoxal que cela puisse paraître, ne plus être signifie ne plus avoir de besoins. L'homme ne vit que pour les besoins, qu'il se crée à loisir pour soutenir ses espérances. Ceci est une vérité que l'on ne perd que trop souvent de vue. Y songe-t-on seulement, à la mort, tant que l'on vit, que l'on est sain, que l'on est heureux ? Pas ou presque, et certainement pas assez.

Mais l'homme en prison y songe, dès que pour lui tout est fini désormais, quand il n'a plus d'espoir, plus d'espérances d'aucune sorte. Mais avant cela, il se raccroche à tout : il vit encore.

Or, Gabrielle Petit, ignorante de son sort ; elle vivait, et malgré la terrible présomption qu'elle était justifiée à avoir, elle était calme. Elle dormait d'un bon sommeil, au grand étonnement de ses gardiens, qui, connaissant leurs prisonniers, ne s'expliquaient pas ce phénomène.

Dans l'après-midi de ce jour-là, — c'était le 3 mars 1916, — deux gardiens, l'un jeune encore, l'autre déjà grisonnant, se tenaient dans le corridor et appliquaient tantôt l'œil, tantôt l'oreille, au judas appliqué dans la porte.

— Tiens, Richter, regarde, disait le plus jeune des deux à son camarade. Je ne sais si j'ai la berlue !

— Qu'y a-t-il donc ?

— Regarde. Je crois, ma foi, qu'elle arrange son lit !

— Est-ce possible ? Ce serait drôle !

Et celui qui se nommait Richter jetait un coup d'œil dans la cellule.

— C'est bien vrai, pourtant, dit-il après quelques instants. On dirait vraiment qu'elle va dormir ! C'est la première fois que je vois cela !

— Hein, que c'est drôle ! Je n'y comprends plus rien. Heinrich et Schröder, qui l'avaient veillée jusqu'à présent, me l'avaient bien dit qu'elle était drôle, mais jamais je n'aurais cru cela, par exemple !

— Eh bien, je crois vraiment qu'elle dort déjà, s'écria Richter après quelques minutes. C'est colossal !

— On verra bien si elle fera encore si bonne contenance quand elle saura qu'elle va y passer, reprit le plus jeune, car je crois bien qu'elle sera fusillée, n'est-ce pas ?

— Je le pense bien, mais je n'en suis pas sûr, répliqua Richter. On ne peut jamais savoir.

— Allons donc ! Et Stœber, oublies-tu celui-là ? Il n'est pas homme à se laisser enlever une proie de cette taille.

— Oui, mais après Miss Cavell....

— Oh, celle-là, une Anglaise ! N'a-t-on pas bien fait par hasard ?

— Je ne dis pas non, mais cela ne nous a pas fait du bien. Les journaux....

— Les journaux, les journaux ! Que peuvent-nous faire les journaux ?

— ... et le Kaiser....

— Le Kaiser ? Comment, n'était-il pas content ?

— Il paraît que non.

— Tu blagues, mon vieux Richter, tu blagues !

— Non, non ; à preuve, c'est que le gouverneur a reçu l'ordre de ne plus exécuter de femmes sans l'autorisation de Sa Majesté.

— Que dis-tu là ?

— L'exacte vérité.

— Mais comment sais-tu cela ?

Richter, à cette question, paraissait embarrassé, mais son jeune collègue, curieux d'apprendre une si grosse nouvelle, ne remarquait rien du trouble du vieux.

— Eh bien, Richter, comment sais-tu cela ? répéta-t-il. Jamais je n'avais entendu parler de cet ordre.

— C'est que, je ne sais pas, si je puis le dire....

— Comment donc ! Et pourquoi pas ? Est-ce donc un ordre secret ? insista l'autre en se rapprochant de Richter. D'ailleurs, ajouta-t-il, tu me connais, hein ? Tu sais bien que je sais me taire.

— Oui, oui, tu es un brave garçon, Hermann, reprit Richter, mais, vois-tu, il y a des choses qu'il est imprudent de confier aux autres, même à ses amis.

Le jeune Hermann n'insista pas, mais visiblement la retenue de son camarade le froissait. Celui-ci se rendit compte de la fâcheuse impression produite par ses paroles et s'en repentait déjà.

— Au fait, dit-il, à toi je puis bien le dire, mais tu seras discret, n'est-ce pas ?

Le visage de Hermann s'était éclairci.

— Naturellement, dit-il. Raconte toujours et n'aie pas peur.

— Eh bien, soit. Mais la chose est bien plus simple que tu t'imagines peut-être. C'était donc quelques jours après l'exécution de Miss Cavell et j'étais planton chez le gouverneur. Celui-là, par exemple, n'est guère aimable de coutume, mais ce jour-là il était d'une humeur massacrante. A deux heures, un officier se présente, se disant estafette et désirant être introduit immédiatement chez Son Excellence. Je lui dis que Son Excellence était en conférence et ne pourrait sans doute le recevoir sur-le-champ.

— Marchez, me dit-il, et prévenez Son Excellence que je viens lui parler de la part de l'empereur.

— Tu comprends que je ne me le fis pas répéter. Bien m'en prit, car quand j'annonçai au gouverneur la visite de l'officier, il

s'élança sur moi et, furieux, me traita d'imbécile, d'idiot, d'animal, parce que j'avais fait attendre l'estafette. Inutile de te dire qu'il fut reçu aussitôt. Vingt minutes plus tard, il ressortit du cabinet, reconduit par le gouverneur en personne. Celui-là alors était blême. Dès que l'officier fut parti, il sortit lui-même. Profitant de son absence, j'entrai dans le cabinet. Personne ! J'allais me mettre à ranger la pièce, quand mon regard fut attiré par une volumineuse enveloppe qui traînait sur le bureau, portant de gros cachets aux armes impériales. A côté, une lettre à moitié dépliée, portant ce même entête. Je ne pus résister et, quoique tremblant de peur d'être surpris, je l'ouvris et... je lus. C'était une longue lettre contenant forces détails sur l'impression regrettable et l'atteinte au prestige produit par l'exécution de Miss Cavell et enjoignant le gouverneur d'agir dorénavant avec plus de discernement et de ne plus prendre une si grave décision sans obtenir d'abord le consentement impérial. J'avais à peine lu et replacé la missive confidentielle que j'entendais dans le hall la voix de Son Excellence et, avant que j'eus le temps de me retirer du cabinet, elle entra, et d'une voix qui ne disait rien qui vaille :

— Que faites-vous ici en mon absence ? demanda mon chef.

— Mais, Excellence, je range la place....

— Vous n'avez rien à ranger sans que je vous en donne l'ordre, entendez-vous ?

Puis, s'emparant de la lettre et de l'enveloppe, il ajouta :

— D'ailleurs, je ne sais vraiment que faire de vous. C'est une question que je vais régler avant demain.

— Et le lendemain j'étais ici, mon cher Hermann. Grandeur et décadence. Voilà.

— Ainsi donc, mon pauvre Richter, voilà à quoi je dois le bonheur de te voir ici....

— Richter ! Hermann ! cria une voix autoritaire.

Les deux hommes se retournèrent, effrayés. Du fond du couloir, Goldsmith leur fit signe d'arriver. Quand ils furent devant lui :

— Amenez votre prisonnière au bureau, dit-il, et vivement, n'est-ce pas ?

Les deux hommes saluèrent et se hâtèrent d'exécuter l'ordre.

— Mauvaise nouvelle, murmura Richter.

— N'est-ce pas ? La mort, hein ? Qu'est-ce que je te disais !

— Oui, oui....

— Nous le saurons tout à l'heure, quand il faudra reconduire l'oiseau dans sa cage. Peut-être bien qu'il faudra l'y porter.

— Encore possible. J'ai quand même pitié d'elle.

— Eh bien, franchement, moi aussi. Si jeune encore et devoir mourir.

Richter ouvrit la cellule.

— Veuillez nous suivre, dit-il à Gabrielle.

— A l'instant. Qu'y a-t-il encore ?

— On vous demande au bureau.

— Voilà, je suis prête.

Les deux gardiens l'y conduisirent, puis attendèrent au dehors qu'on les rappelle.

Gabrielle entra.

Elle se trouvait devant Stœber. A ses côtés, il y avait un greffier et Goldsmith.

— Je viens vous donner lecture du verdict du tribunal, dit-il.

Et, dépliant un grand papier, il commença tout aussitôt.

C'était la mort....

Gabrielle restait impassible, pas un muscle de son visage ne se contracta. Elle ne voulut point que celui qui voulut sa mort et qui l'avait obtenue soit témoin de la moindre faiblesse.

— Cependant, continua Stœber, vous pouvez encore signer un recours en grâce. Une femme a plus de chance de l'obtenir qu'un homme.

— Un recours en grâce ? A qui faut-il l'envoyer ? demanda Gabrielle froidement.

— A Sa Majesté l'empereur....

— Moi, écrire au Kaiser ! Jamais !

— Mais tout le monde le fait, même ceux qui sont condamnés à d'autres peines....

— Non, jamais ! répéta-t-elle.

— Vous avez tort. Vous voulez donc mourir de gaîté de cœur.

— Je n'adresserai jamais de recours en grâce à votre Kaiser, parce que je ne reconnais pas votre autorité. Vous savez ce que j'en pense.

— Cependant....

— Non, non et non !

Et Gabrielle retourna dans sa cellule sans avoir eu un seul instant de défaillance.

Richter et Hermann, qui l'y reconduisirent, s'interrogeaient du regard. Ni l'un ni l'autre ne savait que penser. Ils croyaient que

L'attitude de la prisonnière leur eût révélé la condamnation encourue, mais ils n'en purent rien deviner.

A la fin, n'y résistant plus, Richter s'informa auprès de la jeune fille. Quand elle leur dit qu'elle était condamnée à mort, ils ne purent en croire leurs oreilles tant elle le leur dit simplement, comme si la chose concernait un autre qu'elle-même.

Ce fut tout.

Le bruit de sa condamnation à mort se répandit bientôt à Bruxelles, et comme quelques jours après l'écho des calomnies qu'on répandait dans le public sur de prétendues défaillances lui parvenait, elle mit sa solitude à profit pour écrire au revers de son crucifix, le confident de ses pensées les plus intimes et les plus secrètes, cette phrase destinée à jeter un jour toute la lumière sur sa conduite irréprochable et héroïque au point de manquer de rester incomprise du public : « Je refuse de faire mon recours en grâce dans le but de montrer à l'ennemi que je me fiche de lui ».

Gabrielle demanda à voir sa sœur Hélène. Elle prendrait ses dernières dispositions pour mourir et désirait ardemment de revoir encore une dernière fois sa chère sœurette avant d'offrir son âme à Dieu.

Elle ne se doutait pas que, malgré le sort terrible qu'ils lui avaient réservé, les Allemands lui destinaient encore d'abord une torture morale qu'ils jugeaient suffisamment déprimante pour abattre les plus forts. Ils continueraient à jouer comme un chat avec une souris qui ne peut plus lui échapper, avec leur proie, espérant malgré tout soutirer encore de Gabrielle ces confidences qu'elle leur refusait au prix de sa vie.

Une fois de plus, ils prouvèrent qu'ils n'avaient pas encore compris la mentalité, l'énergie et le formidable esprit de sacrifice de cette Belge, qui bientôt s'imposerait à l'admiration du monde entier par sa sublime conduite.

#### XXXIV.

A cette époque, la police allemande avait les mains pleines. Depuis l'affaire Cavell, les arrestations se succédaient. C'était à se demander si toute la population se livrait à l'espionnage, tant on trouva de patriotes dévoués qui vinrent prendre la place de ceux qui tombèrent entre les griffes de l'opresseur.

A. DU JARDIN

# GABRIELLE PETIT

## L'HEROINE NATIONALE

---



L. OPDEBEEK — EDITEUR — ANVERS